

POUR LA FERTE ALAIS

Mariage

Le mariage est un acte solennel par lequel deux personnes de sexes différents ou de même sexe établissent entre eux une union dont les conditions, les effets et la dissolution sont régis par le Code civil.

Afin de contracter un mariage, il faut remplir un certain nombre de condition : être majeur, libre consentement des personnes, être domicilié ou résident dans la commune,...

Démarches

La liste des documents pour déposer votre dossier de mariage est téléchargeable en cliquant sur le lien ci-dessous.

Cf. Liste des pièces pour constituer votre dossier de mariage

Le dépôt du dossier doit se faire au minimum un mois avant la date de la cérémonie. Aucune confirmation de date ou d'heure de mariage ne sera faite sans dépôt préalable d'un dossier complet.

